

Septembre 2022

RÈGLEMENT DE L'ASSOCIATION AKASHA

Enseignement et transmission du yoga

COTISATION ANNUELLE ET DROIT D'ENTRÉE / ADHÉSION AUX ACTIVITÉS

Cotisation annuelle fixée à 15€ pour les adultes et 10€ pour les 10-16 ans pour l'année 2022/2023.

Le paiement de la cotisation annuelle se fait par chèque à l'ordre de l'Association AKASHA lors de l'inscription aux activités.

La cotisation annuelle garantit une rentrée d'argent régulière pour répondre à certains frais de fonctionnement de l'association (compte bancaire, assurance, frais de communication, achat de matériel).

Droit d'entrée d'un montant de 5€ est demandé pour tout nouveau membre participant ponctuellement à un atelier.

Adhésion annuelle pour les activités permet la rémunération des intervenants pour services rendus. Le ou les enseignants des pratiques permanentes proposées par l'Association sont rétribués directement par cette adhésion dont les conditions sont définies au préalable par l'intervenant lui-même.

La cotisation annuelle aux cours est à régler lors de l'inscription par chèque ou en espèce directement à l'enseignant.

Possibilité d'un paiement en 3 fois. Encaissement des chèques en septembre, 1er décembre, 1er mars.

RC ET ACCEPTATION DU RÉGLEMENT

Toute inscription valide l'acceptation du présent règlement par l'adhérent et le fait qu'il soit couvert par une RC.

MATÉRIEL

L'association se dote peu à peu de matériel mais il n'est pas suffisant pour répondre aux besoins de chaque inscrit. Le matériel est donné en priorité aux personnes débutantes n'ayant pas encore de matériel.

Il est important ensuite, que chaque pratiquant dispose de son propre tapis, d'une sangle de 3m, de 2 briques et éventuellement d'un coussin pour l'assise. Par la suite, il vous sera nécessaire de vous munir d'une couverture (type couverture de déménagement).

Ce matériel peut sembler un peu encombrant mais il permet surtout l'adaptation et la progression de la pratique posturale.

COURS D'ESSAI

Une séance d'essai est proposée la semaine de la reprise soit mi-septembre. Elle est gratuite.

En dehors de la semaine de reprise, le cours d'essai est payant mais sera déduit de l'inscription s'il y a.

ANNULATION AUX COURS, ATELIERS, STAGES EN DEHORS DES COURS HEBDOMADAIRES

Afin de garantir la pérennité des propositions, les participants doivent s'acquitter du règlement du cours, atelier, stage au moment de l'inscription.

En cas d'annulation, il n'y a pas de remboursement possible sauf cas exceptionnel.

L'association et l'enseignant restent libres de procéder ou pas au remboursement.

ARRÊT DE LA PART DE L'ADHÉRENT DURANT L'ANNÉE EN COURS

Afin de garantir la pérennité des cours, aucun remboursement ne sera possible pendant l'année en cas d'arrêt du pratiquant sauf cas exceptionnel.

L'association et l'enseignant restent libres de procéder ou pas au remboursement.

ANNULATION DE COURS PAR L'ENSEIGNANT POUR DES RAISONS DE FORMATION ET/OU PERSONNELLES.

L'adhésion annuelle correspond à un nombre de séances définies au préalable par le bureau et l'intervenant. Si le professeur n'était pas en mesure d'assurer certains cours pour des raisons professionnelles ou personnelles les heures seront rattrapées ultérieurement (période des vacances scolaires et 2 dernières semaines de juin).

PLANNING DES COURS HEBDOMADAIRES ET AUTRES PROPOSITIONS

Pas de cours pendant les périodes de vacances scolaires.

Ces périodes permettront de proposer d'autres types d'enseignements (séances plus longues, ateliers, stages).

Ces séances, ateliers et stages ne sont pas inclus dans la cotisation annuelle des cours hebdomadaires. Le montant de la participation aux séances, ateliers et stages est défini par l'intervenant.

RÉMUNÉRATIONS DES INTERVENANTS POUR LES ATELIERS ET STAGES

L'association complètera la rémunération de l'intervenant pour chaque atelier de façon à lui assurer un minimum afin de couvrir le temps de préparation, frais de déplacement et enseignement selon le nombre d'inscriptions.

PRÉSENCE DE L'ASSOCIATION À CERTAINS ÉVÉNEMENTS ET PARTICIPATION DE SES MEMBRES

L'association peut être amenée à participer à des événements comme le Forum des Associations.

L'association compte sur la mobilisation et la participation de ses membres.

Le Bureau et le/les enseignants souhaitent à travers cette association trouver une synergie pour porter et diffuser ses activités et ses projets.

Le Bureau est ouvert à toute idée et proposition de ses membres pour développer de nouveaux projets.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Chaque année, se tiendra fin juin ou début juillet l'AG de l'association. L'association compte sur la présence de ses membres.



ASSOCIATION
AKASHA
VANESSA
PRÉVOST
YOGA & AYURVÉDA